



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2020

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 18 h 30

Affiché le jour 17 décembre 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 39

L'an deux mille vingt , le seize décembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de Charenton-le-Pont s'est réuni en séance publique à l'espace TOFFOLI, sous la présidence de Monsieur Hervé GICQUEL, Maire de Charenton-le-Pont.

Etaient présents :

- M. GICQUEL, M. TURANO, Mme MAGNE, M. GAILHAC, Mme LEHOUT POSMANTIER ; M. SEGALAT, Mme HERBERT, M. DROUVILLE, Mme CERTIN, M. CRON, Mme GRUBER, M. BOCCARA, M. VAN DEN AKKER, Mme MENUU, M. BENOIT, M. MIROUDOT, M. MAZURE, Mme LYET, Mme EL HARTI, Mme GONNET, Mme LONGUEVE, Mme GIRARD, M. MATOBO, Mme GUEGAN-ROS, Mme YAHIAOUI, M. SZERMAN, Mme YANGO, Mme MINART, Mme MARGO - « **Charenton Demain** »
- Mme CAMPOS BRETILLON, M. TOURCHIK, Mme OUTIN - « **Charenton Passionnément** »
- M. RAMBAUD, Mme DENIS - « **Construire l'avenir à Charenton** »
- M. MARTINS PEREIRA - « **Charenton pour tou-te-s** »
- M RODRIGUEZ-LACAM – « **Vivons mieux à Charenton** »

Etaient excusés : M. SCAGLIOSO, M. LEGUIL, M. TRABELSI,

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur SEGALAT

Présentation des décisions prises par le Maire en application de l'article L2122-22 du CGCT

Rapporteur : Monsieur GICQUEL

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1) Création de l'emploi de Responsable de la Cellule Règlementaire contractuel

Rapporteur : Madame MINART

Délibération N°2020-120

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention - « **Charenton pour tou-te-s** ») , la création, à compter du 1^{er} janvier 2021, d'un emploi de Responsable de la Cellule Règlementaire dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A à temps complet afin d'exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Assurer des fonctions de soutien sur les plans juridique, administratif et financier,
- Assurer la veille technique et réglementaire permanente en matière d'occupation de l'espace public,
- Garantir le suivi légal et réglementaire des actes,
- Contrôler, en lien avec sa hiérarchie, l'activité des agents du secteur,

2) Création d'emplois d'accroissement saisonnier et d'accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Madame MINART

Délibération N°2020-121

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, la création d'emplois d'accroissement saisonnier d'adjoints d'animation à temps complet ou non complet pour les accueils de loisirs maternels et primaires et ceux du secteur jeunesse, les cantines scolaires, ainsi que les séjours éventuellement organisés hors du territoire de la Commune.

Il a par ailleurs décidé de créer les emplois d'accroissement saisonnier selon le tableau ci-dessous :

Emploi	Service	Période	Motif
1 adjoint administratif	Administration Générale et Affaires Civiles	1 mois sur la période estivale	Assurer l'accueil, les tâches administratives et le classement
1 Adjoint technique	Administration Générale	1 mois sur la période estivale	Assurer la fonction d'appariteur
1 Adjoint technique	Administration Générale	2 mois sur la période estivale	Assurer l'entretien des cimetières
1 adjoint administratif	Pôle des solidarités - Accueil CCAS	1 mois sur la période estivale	Assurer l'accueil
2 adjoints techniques	Nature et Jardins	2 mois sur la période estivale	Assurer l'entretien et l'arrosage
1 adjoint technique	Direction du Patrimoine	4 mois – juin à septembre	Assurer la surveillance des Parcs et Jardins (Parc de Conflans et le square du Cardinal de Richelieu)
1 adjoint technique	Pôle des solidarités	2 mois sur la période estivale	Assurer le transport de personnes en soutien au Pôle Seniors

Il a enfin créé l'emploi d'accroissement temporaire d'activité selon le tableau ci-dessous :

Emploi	Service	Période	Motif
1 adjoint administratif (Temps non complet)	Affaires Civiles	1 an de janvier à décembre	Soutien à l'affluence du public le samedi
1 adjoint administratif	Éducation	2 mois de janvier à février	Sécurisation de l'organisation du service en prévision d'un départ en retraite prochain

3) Modification du tableau des emplois permanents

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération N°2020-122

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, les suppressions et créations des postes suivants :

Suppression	Création	Commentaire	Secteur	Fonction
2 Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe (TNC)	2 Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe (Temps complet)	Modification de temps de travail. Passage d'un temps non complet à un temps complet de 20h	Conservatoire	Enseignant artistique
1 Cadre de Santé de 1ère classe	1 Attaché	Intégration inter-filière	Direction Petite Enfance	Directrice de la Petite Enfance
1 Rédacteur	1 Rédacteur principal de 2ème classe	Nomination suite à concours	Service Habitat Social	Responsable Habitat Social
1 Technicien principal de 2ème classe	1 Rédacteur principal de 2ème classe	Recrutement sur un grade différent	Service Urbanisme	Instructeur droit des sols
1 Rédacteur	1 Rédacteur principal de 2ème classe	Recrutement sur un grade différent	Direction administrative et financière des directions techniques	Chargé de la gestion financière des opérations de travaux neufs
2 Adjoint d'animation principal de 2ème classe	2 Adjoint d'animation	Nomination stagiaire suite à pérennisation	Service Enfance	Animateur
3 Adjoint technique principal de 2ème classe	3 Agent de maîtrise	Nomination suite à promotion interne	Service Éducation Service Nature et jardins Centre Technique Municipal - Ateliers	Responsable cuisine Jardinier Maçon
4 Adjoint technique principal de 1ère classe	4 Agent de maîtrise	Nomination suite à promotion interne	Centre Technique Municipal – Magasin Service Nature et jardins Administration Générale	Magasinier Jardinier Appariteur

4) **Autorisation donnée au Centre interdépartemental de Gestion de la petite couronne pour agir au nom de la Commune dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires du personnel**

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération N°2020-123

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de charger le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne de négocier un contrat ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer pour les garanties suivantes :

- Accident de service / maladie professionnelle

Le contrat géré aura une durée maximum de quatre années, avec effet au 1^{er} janvier 2022.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

5) **Création de deux tarifs pour les cases columbarium au cimetière ancien**

Rapporteur : Madame LYET

Délibération N°2020-124

Le Conseil Municipal a fixé, **à l'unanimité des voix exprimées (6 abstentions - « Charenton Passionné », « Construire l'avenir à Charenton », « Charenton pour tous »)**, à partir du 1^{er} janvier 2021, un tarif « 10 ans » et un tarif « 30 ans » pour les cases columbarium du Cimetière Ancien, les autres tarifs demeurant inchangés.

Cimetière concerné	Durée de mise à disposition	tarif 2021	
VALMY	10 ans	304	tarif inchangé
VALMY	30 ans	608	tarif inchangé
VALMY	50 ans	1215	tarif inchangé
ANCIEN	10 ans	374	nouveau tarif
ANCIEN	30 ans	747	nouveau tarif
ANCIEN	50 ans	1494	tarif inchangé

6) **Adhésion à l'Association Nationale des Personnels des Cimetières (ANAPEC)**

Rapporteur : Madame LYET

Délibération N°2020-125

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, l'adhésion à l'Association Nationale des Personnels de Cimetières

Il a désigné Madame LYET, conseillère municipale, assistée par le service funéraire, pour représenter la Ville de Charenton-le-Pont au sein de cette association

7) **Décision Modificative n° 1/2020 du Budget Principal de la Commune.****Rapporteur : Monsieur SEGALAT****Délibération N°2020-126**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions - « Charenton Passionné », « Charenton pour tou-te-s »), l'ajustement des crédits, par la Décision Modificative n° 1/2020 ci-dessous :

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Nature	Crédits ouverts au budget 2020	Décision Modificative n° 1/2020	TOTAL Budget 2020	Observations Décision Modificative n° 1/2020
022 - Dépenses imprévues	022 - Dépenses imprévues	1 000 000,00 €	- 653 800,00 €	346 200,00 €	Article 022 : Diminution des crédits des dépenses imprévues
65 - Autres Charges de gestion courante	65541 - Contributions au Fonds de Compensation des Charges Territoriales	11 565 000,00 €	331 816,00 €	11 896 816,00 €	Article 65541 : Le montant définitif transmis par l'EPT est de 11 896 816 € dont 11 502 513 € au titre du versement socle, 270 389 € au titre des compétences et 108 778 € au titre des mesures spécifiques (dont 78 000 € pour l'achat de masques) soit un besoin de 331 816 €
	651 - Redevance pour concessions -Brevets-Licences	631 674,00 €	28 500,00 €	660 174,00 €	Article 651 : crédits complémentaires pour les crèches en DSP compte tenu des négociations en cours suite à leur fermeture du fait de la crise sanitaire de la COVID19 Crèche bleu BP 136 200 € - 33 373 € virement soit C.O 102 827 € - besoin 14 500 € Crèche Simone Veil BP 44 646 € + 55 509 € virement soit C.O 99 973 € besoin 14 000 €
	6558 - Autres contributions obligatoires	326 060,00 €	41 059,00 €	367 119,00 €	Article 6558 : crédit supplémentaire pour la participation de la ville aux frais de fonctionnement de l'école Notre-Dame des Missions qui est déterminé selon le calcul du coût d'un élève 2019.
	657362 - C.C.A.S	1 110 000,00 €	182 425,00 €	1 292 425,00 €	Article 657362 : crédit supplémentaire pour un complément de subvention de 100 000 € et l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 82 425 € au titre de la COVID19
67- Charges exceptionnelles	6745 - Subvention aux personnes de droit privé	30 000,00 €	70 000,00 €	100 000,00 €	Article 6745 : crédit supplémentaire pour un complément de subvention de 70 000 € relatif au V.A.E (vélo à assistance électrique) attribuée aux Charentonnais
TOTAL		14 662 734,00 €	0,00 €	14 662 734,00 €	

La Décision Modificative n° 1/2020 du Budget Principal de la Commune s'équilibre en dépenses à zéro,

8) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire à verser au Centre Communal d'Action Sociale une avance sur sa subvention 2021.****Rapporteur : Monsieur VAN DEN AKKER****Délibération N°2020-127**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à verser au CCAS avant le vote du budget primitif 2021 une avance d'un montant de 400 000 €.

9) **Créances éteintes du budget pour les exercices 2018 et 2019**

Rapporteur : Monsieur MATOBO

Délibération N°2020-128

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'accepter les créances éteintes du Budget pour les exercices 2018 et 2019 s'élevant à la somme de 2 219,33 € :

- Une somme de 1 477,20 € pour des frais de droits de voirie « occupation du domaine public et échafaudage », année 2018
- Une somme de 742,13 € pour des impayés du périscolaire, année 2019,

10) **Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 - Ville.**

Rapporteur : Monsieur SEGALAT

Délibération N°2020-129

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention - « Charenton pour tou-te-s »)**, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du Budget Primitif 2021 Ville, les dépenses d'investissement suivantes :

Les besoins recensés sur la Ville s'élèvent à 2 933 500 € ainsi ventilés :

CHAPITRES – NATURES	SERVICES	MONTANT
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		5 000 €
-Dépôts et cautionnement reçus	Gestion du Patrimoine	5 000 €
20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		211 500 €
-Frais d'études	Patrimoine/ Aménagement Durable du territoire	76 500 €
-Logiciels	Systèmes d'information	30 000 €
-Annonces et insertions	Commande publique	5 000 €
-Acquisition foncière	Aménagement Durable du Territoire	100 000 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		36 000 €
-Contingent d'incendie	Patrimoine/ Aménagement Durable du territoire	36 000 €
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES		362 000 €
Matériel et outillage techniques, Autres immobilisations corporelles, Matériel de bureau Matériel informatique, Mobilier, Matériel de téléphonie	Patrimoine/ Aménagement Durable	143 700 €
	Systèmes d'information	160 000 €
	Finances	

Provision pour matériel défectueux	40 000 €
Direction Générale Adjointe	10 000 €
Pôle Jasc	3 300 €
Administration Générale	5 000 €
23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	2 284 000 €
Patrimoine/ Aménagement Durable du territoire	2 282 000 €
Gestion du Patrimoine	2 000 €
27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000 €
- Dépôts et cautionnements à verser Administration générale	5 000 €
45 – COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	30 000 €
- Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	Patrimoine/ Aménagement Durable du territoire
	30 000 €

11) Signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF

Rapporteur : Monsieur GICQUEL

Délibération N°2020-130

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, les modalités de la Convention Territoriale Globale qui prend effet à compter du 1er janvier 2020.

Il a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ainsi que l'ensemble des documents et avenants s'y rapportant qu'il pourrait s'avérer nécessaire de conclure.

12) Partenariat Ville-CAF

**Convention d'objectifs et de financement- Fonds Publics et Territoire Axe 1:
Handicap**

Rapporteur : Madama GONNET

Délibération N°2020-131

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement (N° 202000429 et N° 202000264) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne.

- 13) **Autorisation donnée en amont à Monsieur le Maire de signer le marché de fabrication, conditionnement et livraison de repas et denrées alimentaires pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire**

Rapporteur : Monsieur DROUVILLÉ

Délibération N°2020-132

Le Conseil Municipal a autorisé en amont, **à la majorité (3 voix contre - « Construire l'avenir à Charenton, « Charenton pour tou-te-s » et 4 abstentions - « Charenton Passionnément», « Vivons mieux à Charenton »)**, Monsieur le Maire à signer avec le futur attributaire le marché relatif à la fabrication, au conditionnement et à la livraison de repas et denrées alimentaires pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire pour un montant maximum de 9 600 000 € HT.

- 14) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs entre la Commune et les associations : Cercle Athlétique de Paris Charenton, Cercle d'Escrime Henri IV, Cercle des Nageurs de la Marne Charenton Volley-Ball, Charenton Tennis de Table, Azur Olympique Charenton, Saint-Charles Charenton / Saint-Maurice Basket Ball, Groupement d'Entraide du Personnel Communal, Comité de Jumelage**

Rapporteur : Madame CERTIN

Délibération N°2020-133

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs de l'année 2021 avec les associations suivantes :

- Cercle Athlétique de Paris Charenton,
- Cercle d'Escrime Henri IV,
- Cercle des Nageurs de la Marne Charenton Volley Ball,
- Charenton Tennis de Table,
- Azur Olympique Charenton,
- Saint-Charles Charenton / Saint-Maurice Basket Ball.
- Groupement d'Entraide du Personnel Communal,
- Comité de Jumelage

- 15) **Adhésion de la ville de Charenton-le-Pont pour l'année 2021 à l'association « Cités Unies France »**

Rapporteur : Madame EL HARTI

Délibération N°2020-134

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, l'adhésion de la ville de Charenton-le-Pont à l'Association « Cités Unies France ».

- 16) **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de donner aux associations municipales une avance sur leurs subventions 2021**

Rapporteur : Madame CERTIN

Délibération N°2020-135

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire à verser aux associations une avance sur la subvention qui leur sera accordée en 2021, selon la répartition ci-dessous :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS COMMUNALES 2020 (hors subvention scolaire, p�riscolaire et exceptionnelle)	AVANCES 2021
Association Culturelle Beth Malahi (ACBM)	27 000 �	6 700 �
Azur Olympique Athl�tisme	32 000 �	8 000 �
Cercle Athl�tique de Paris / Charenton (football)	66 400 �	33 200 �
CNM Charenton Volley-Ball	71 000 �	35 000 �
Comit� de Jumelage	1 500 �	500 �
Section Allemagne	7 000 �	3 500 �
Section Grande Bretagne	7 000 �	3 500 �
Section Italie	1 500 �	750 �
Groupement d'entraide du Personnel Communal	12 000 �	6 000 �
Karat�	4 200 �	2 100 �
Saint-Charles de Charenton/St-Maurice Basket	110 000 �	45 000 �

17) Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 euros au titre du soutien humanitaire des populations arm niennes du Haut-Karabakh

Rapporteur : Madame EL HARTI

D lib ration N 2020-136

Le Conseil Municipal a d cid ,   l'**unanimit **, de verser   l'association UGAB-France, une subvention exceptionnelle de 3 000  ,

18) Approbation et autorisation donn e   Monsieur le Maire d'attribuer une subvention   Emma s Habitat pour surcharge fonci re en vue de l'op ration de r habilitation du site du 2 bis, avenue de la Libert  avec la cr ation d'une r sidence sociale de 8 places d'h bergement et 10 logements en financement PLAI (Pr t Locatif Aid  d'Int gration)

Rapporteur : Monsieur TURANO

D lib ration N 2020-137

Le Conseil Municipal a accord ,   l'**unanimit **, une subvention pour surcharge fonci re de 120 000     Emma s Habitat dans le cadre de l'op ration de travaux de r habilitation du site du 2 bis, avenue de la Libert    Charenton-le-Pont en vue de la cr ation d'une r sidence sociale de 8 places d'h bergement et de 10 logements en financement PLAI,

19) Autorisation donn e   Monsieur le Maire   signer la nouvelle convention « cycle complet » de mise en  uvre du Forfait Post-Stationnement (FPS) avec l'Agence Nationale de Traitement Automatis  des Infractions (ANTAI).

Rapporteur : Monsieur TURANO

D lib ration N 2020-138

Le Conseil Municipal a autoris ,   l'**unanimit **, Monsieur le Maire   signer ladite convention pour une dur e ferme de 3 ans du 01/01/2021 au 31/12/2023.

20) Mise en place d'un dispositif d'aide au financement du marquage antivol de vélos
Rapporteur : Madame GIRARD **Délibération N°2020-139**

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer des conventions de partenariat avec des boutiques et réparateurs de vélos proposant des marquages antivol sur le territoire charentonnais.

Ces conventions de partenariat prendront effet à partir du 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'un an.

Par le biais de ces conventions de partenariat, la Ville financera 50 % du montant TTC du marquage des vélos, dans la limite de 15€ par marquage, et dans les limites des crédits inscrits au budget communal de l'année en cours.

Ne pourront bénéficier de ce dispositif que les Charentonnais, dans la limite d'un vélo par personne.

21) Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'approuver la charte des Espaces Naturels du Val-de-Marne initiée par le Département.
Rapporteur : Madame MAGNE **Délibération N°2020-140**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la charte des Espaces Naturels du Val-de-Marne initiée par le Département

22) Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accorder jusqu'à douze dérogations annuelles au repos dominical aux commerces de détail et aux concessionnaires automobiles situés sur le territoire de la commune.
Rapporteur : Monsieur MAZURE **Délibération N°2020-141**

Le Conseil Municipal a émis, à l'unanimité des voix exprimées (2 abstentions - « Charenton pour tou-te-s », M. VAN DEN AKKER), un avis favorable pour que Monsieur le Maire de Charenton-le-Pont accorde jusqu'à douze dérogations annuelles au repos dominical

- aux commerces de détail alimentaire et à prédominance alimentaire et aux commerces de détail non alimentaires à l'exception des branches automobiles, motocycles et cycles et de la branche parfumerie et cosmétique,
- aux commerces de la branche parfumerie et cosmétique,
- aux concessions automobiles et aux commerces de motocycles et cycles.

Pour les commerces de détail alimentaire dont la superficie dépasse 400 m², il sera déduit du nombre maximum de douze dimanches, le nombre de jours fériés légaux effectivement travaillés dans l'année dans la limite de trois, ce qui portera pour eux le maximum de dimanches à neuf.

23) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention de partenariat avec l'Immobilière 3F pour le transfert d'images de vidéosurveillance vers le Centre de Surveillance Urbaine de la Police Municipale.
Rapporteur : Monsieur TURANO **Délibération N°2020-142**

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention - « Charenton pour tou-te-s »), la convention de partenariat avec Immobilière 3F pour le

transfert des images de vidéosurveillance vers le Centre de Supervision Urbain (CSU) de la police municipale de la Ville de Charenton-le-Pont et précise que la convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable.

24) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention de partenariat pédagogique entre les villes de Charenton-le-Pont, Saint-Maurice, l'Établissement Territorial Paris Est Marne&Bois, le lycée Robert Schuman et le Club Gravelle Entreprendre

Rapporteur : Monsieur MIROUDOT

Délibération N° 2020-143

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat pédagogique à conclure entre les communes de Charenton-le-Pont, de Saint-Maurice, l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne&Bois, le lycée Robert Schuman et le Club Gravelle Entreprendre

- pour la mise en place d'actions, de rencontres et d'ateliers pédagogiques autour de la présentation du monde du travail et des entreprises notamment pour les élèves de seconde,
- intitulé « Quand Elèves et Entreprises se Rencontrent »
- et valable pour une durée de 3 ans.

25) Evolution du plan de stationnement et modification des zones et des tarifs

Rapporteur : Monsieur TURANO

Délibération N° 2020-144

Le Conseil Municipal a rappelé que le stationnement est réglementé et payant sur l'ensemble des voies de la commune en zone rouge et en zone verte pour tous les véhicules motorisés, toute l'année, du lundi au samedi, de 9H00 à 19H00, sauf jours fériés.

Il a modifié, **à la majorité (4 voix contre - « Charenton Passionnément » , « Charenton pour tou-te-s »)** les zones de stationnement comme suit (voir plan en annexe) :

- la zone bleu, située parking Tony Parker et Chemin du Halage, le long des stades Guérin et Diagona, en zone verte (75 places de stationnement sur voirie) ;
- diminution de la zone rouge

Il a approuvé les nouveaux tarifs de stationnement :

Stationnement sur voirie :

- Tarification horaire zone verte :

ZONE VERTE	
15 MINUTES	0,30 €
30 MINUTES	0,60 €
45 MINUTES	0,90 €
1 HEURE	1,20 €
80 MINUTES	1,50 €
90 MINUTES	1,70 €
100 MINUTES	2,00 €
110 MINUTES	2,20 €
2 HEURES	2,40 €
3 HEURES	3,60 €
4 HEURES	4,80 €

5 HEURES	6,00 €
6 HEURES	7,20 €
7 HEURES	8,40 €
8 HEURES	9,60 €
9 HEURES	25,00 €
10 HEURES	35,00 €

- Tarification horaire zone rouge :

ZONE ROUGE	
0 A 30 MINUTES	Gratuité
40 MINUTES	1,00 €
50 MINUTES	1,50 €
1 HEURE	2,00 €
1H20	2,60 €
1H40	3,60 €
2 HEURES	4,00 €
2H10	10,00 €
2H20	25,00 €
2H30	35,00 €

La gratuité de 30 minutes sur la zone rouge est reconductible au-delà du temps maximum de 2h30 uniquement.

- Tarification horaire pour les deux roues motorisés et assimilés sur les emplacements dédiés :

TARIFICATION UNIQUE	
0 A 30 MINUTES	Gratuité
1 HEURE	1,00 €
90 MINUTES	1,50
2 HEURES	2,00 €
3 HEURES	3,00 €
4 HEURES	4,00 €
5 HEURES	5,00 €
6 HEURES	6,00 €
7 HEURES	7,00 €
8 HEURES	8,00 €
9 HEURES	10,00 €
10 HEURES	12,00 €

- Abonnement résidentiel sur voirie :

- **véhicules :**
 - 1 jour : **1 €**,
 - 1 semaine : **6 €**,
 - 1 mois : **20 €**,
 - 6 mois : **105 €**
 - 1 an : **190 €**

- **2 roues motorisés et assimilés :**

- 1 jour : **0,30 €**,
- 1 semaine : **2 €**,
- 1 mois : **7 €**,
- 6 mois : **40 €**,
- 1 an : **70 €**

- **Abonnement non résidentiel sur voirie :**

- véhicules : **70 € mensuel**
- 2 roues motorisés et assimilés : **25 € mensuel**

- **Véhicules et 2 roues motorisés et assimilés, 100 % électrique et hydrogène :** Gratuité uniquement pour les résidents ;

- **Bornes arrêt minute :** Gratuité pour les 30 premières minutes ;

- **Pic de pollution :** gratuité pour les résidents pour les voitures et les 2 roues motorisés ;

- **Stationnement sur voirie exclusif artisan, sur présentation K Bis :** **20 € / semaine ;**

- **Stationnement sur voirie professionnel garagiste :**

1. 50 € par mois et par plaque d'immatriculation dans la limite de 5 véhicules maximum ;
2. 550 € par an et par plaque d'immatriculation dans la limite de 5 véhicules maximum ;

Stationnement en ouvrage :

- **Tarification horaire :**

TARIFICATION PARKINGS EN OUVRAGE	
La 1^{ère} Demi-Heure	Gratuit
Le 3^{ème} Quart d'heure	0,50 €
Du 4^{ème} Quart d'heure à la 3^{ème} heure, par quart d'heure	0,30 €
Pour la 4^{ème} heure, par quart d'heure	0,40 €
De la 5^{ème} heure à la 9^{ème} heure, par quart d'heure	0,50 €
De la 10^{ème} heure à la 12^{ème} heure, par quart d'heure	0,90 €
De la 13^{ème} heure à la 24^{ème} heure, pour la totalité de la période	2,40 €

A titre indicatif, le montant à la journée est de **28 €**.

- **Tarification hors abonnement pour véhicules parkings en ouvrage Mairie et De Lattre de Tassigny :**

- 7 jours (place volante) : **60 €**
- 1 mois (place volante) : **130 €**

- Tarification abonnement 24h/24h Médicis :

- véhicules (place fixe) : **90 € mensuel**
- véhicules (place fixe) : **990 € annuel (1 mois gratuit)**
- véhicules (place volante) : **70 € mensuel**
- 2 roues motorisés et assimilés (place volante): **25 € mensuel**
- amodiation (abonnement longue durée 15 ans, place fixe) : **12 600 €**

- Tarification abonnement parkings en ouvrage Mairie et De Lattre de Tassigny :

- véhicules (place volante) : **110 € mensuel (3 mois minimum)**
- véhicules (place volante) : **1 210 € annuel (1 mois gratuit)**
- 2 roues et assimilés (place volante) : **25 € mensuel**
- véhicules jour (place volante) : **50 € mensuel**
- véhicules soir & week-end (place volante) : **70 € mensuel**
- 2 roues et assimilés (place volante) : **275 € annuel (1 mois gratuit)**

Forfaits Post Stationnement :

- Forfait Post-Stationnement en paiement immédiat à régler dans les 5 jours calendaires :

- **20 €** pour les véhicules ;
- **8 €** pour les 2 roues motorisés et assimilés ;

- Forfait Post-Stationnement plein en l'absence de règlement dans les 5 jours calendaires à compter de l'édition de la notification du FPS :

- **35 €** pour les véhicules ;
- **12 €** pour les 2 roues motorisés et assimilés ;

Ces modifications seront applicables à compter du 1^{er} février 2021.

25 bis) Définition et réglementation des régimes dérogatoires relatifs au stationnement payant sur voirie

Rapporteur : Monsieur TURANO

Délibération N°2020-146

Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité (4 voix contre - « Charenton Passionnément », « Charenton pour tou-te-s ») le maintient les différents types de régime de stationnement comme suit :

- Le régime de stationnement résidentiel
- Le régime de stationnement professionnel
- Le régime de stationnement pour les professionnels de santé
- Le régime de stationnement professionnel garagiste

26) Présentation des rapports d'activités 2019 de l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois, de la Métropole du Grand Paris, du SIFUREP, du SIPPEREC, du SIGEIF, du Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole et des Délégations de Service Public confiées à la Société LOISEAU MARCHES, à la Société EFFIA, à la Société LES CHAPERONS ROUGES, à la Société PEOPLE AND BABY,

Rapporteur :

Délibération N°2020-145

Le Conseil Municipal a pris acte de la mise à disposition des rapports d'activité 2019 suivants :

- Pour l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois et de la Métropole du Grand Paris
- Pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale : Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP), Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF), Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole
- Pour les délégations de service public confiées à la Société LOISEAU MARCHES pour l'exploitation du marché d'approvisionnement du Centre, à la Société EFFIA pour la gestion du stationnement payant sur et hors voirie, à la Société LES CHAPERONS ROUGES pour la gestion du multi-accueil Bleu et à la société PEOPLE AND BABY pour la gestion du multi-accueil Simone Veil.

Fin de séance : 23 h 15

**Toutes les délibérations et les documents sont consultables
auprès de la Direction de l'Administration Générale (Hôtel de Ville – 48 rue de Paris).**